

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 16 NOVEMBRE 2022 À 16 H 30, À BAIE-COMEAU ET PAR ZOOM

PRÉSENCES

Ginette Côté, vice-présidente
 Dave Charlton
 Clermont Martel
 Diane Ouellet
 Benoit Méthot
 Michaël Lavigne
 Kristel Bossé
 Roger Dubé
 Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire

PAR ZOOM

David Bédard Méthot
 Josée Francoeur
 Solange Turgeon
 Jean-Pierre Porlier
 Johanne Beaudoin

ABSENCES

Denis Miousse, président
 Geneviève Fafard

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

En l'absence du président du conseil d'administration, M. Denis Miousse, la vice-présidente, M^{me} Ginette Côté, préside la séance. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Elle constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

La vice-présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2022-11-164

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 16 novembre 2022 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Nouvelle composition du conseil d'administration pour les sièges désignés

Le processus de désignation au conseil d'administration est terminé. Seul le siège du conseil des infirmières et infirmiers (CII) accueille un nouveau membre. La composition des sièges désignés est la suivante :

- Conseil des infirmières et infirmiers (CII) : M^{me} Kristel Bossé
- Conseil multidisciplinaire (CM) : M^{me} Josée Francoeur
- Département régional de médecine (DRMG) : Dr Roger Dubé
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) : Dr David Bédard Méthot
- Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) : M. Dave Charlton
- Comité des usagers des Centres intégrés (CUCI) : M. Jean-Pierre Porlier

Un mot de remerciement est adressé aux membres désignés, ainsi qu'à M^{me} France St-Pierre, membre sortant pour le siège du CII.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Séance spéciale à huis clos du 21 septembre 2022

Résolution 2022-11-165

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos tenue le 21 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Séance publique régulière du 21 septembre 2022

Résolution 2022-11-166

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 21 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2.1. Affaires découlant de la séance régulière du 21 septembre 2022

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Rehaussement budgétaire**
 - Transmission des lettres de confirmation de rehaussement à la mission globale aux 71 organismes communautaires;
 - Transmission des lettres aux organismes n'ayant pas été retenus pour le rehaussement;
 - Transmission par courriel au MSSS de l'adoption de la répartition du rehaussement;
 - Montants de rehaussement versés la semaine du 31 octobre 2022 aux organismes concernés.
- **Comités consultatifs de la Basse-Côte-Nord et de Port-Cartier – Dissolution**
 - La demande a été acheminée au ministère de la Santé et des Services sociaux le 3 octobre dernier, mais aucun suivi n'a été reçu jusqu'à présent.
- **Politique de déclaration des antécédents judiciaires**
 - Suite à l'adoption de la politique sur les antécédents judiciaires, les documents ont été déposés sur l'intranet et envoyés à tous les gestionnaires par courriel, afin qu'ils en prennent connaissance.
- **Politique portant sur l'embauche du personnel étudiant**
 - Suite à l'adoption de la politique sur les antécédents judiciaires, les documents ont été déposés sur l'intranet et envoyés à tous les gestionnaires par courriel, afin qu'ils en prennent connaissance;
 - La nouvelle politique sur l'embauche étudiant et sa procédure seront également remises aux étudiants lors de la journée d'accueil, afin de les sensibiliser à leurs responsabilités.
- **Achat du 32, rue Scheffer à Blanc-Sablon par Corélo**
 - La transaction a été complétée.
- **Achat du 15, rue Beaudoin à Blanc-Sablon par Corélo**
 - Un retrait de l'offre d'achat a eu lieu le 1^{er} novembre 2022, à la suite de la réception du rapport d'évaluation technique de la propriété.
- **Modification au permis d'exploitation - Ajout d'une installation**
 - La modification a été acceptée par le MSSS et le nouveau permis a été reçu.

5. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

6. Rapport de la vice-présidente du conseil d'administration

Il me fait plaisir de présider cette séance du conseil d'administration en remplacement de M. Miousse, ce dernier regrettant de ne pouvoir être présent avec vous aujourd'hui.

Puisque ce rapport est le tout premier depuis la reprise des activités de l'automne, je me permettrai de faire un bref retour sur la période estivale. La pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux domaines a imposé un travail ardu pour minimiser les impacts de celle-ci sur les soins et services. Encore une fois, nous avons pu constater la contribution exceptionnelle tant de la part des gestionnaires que des employés, et ce, partout sur le territoire. Nous en profitons pour les remercier chaleureusement.

Avec l'arrivée de l'automne, les virus de la grippe, tout comme ceux de la COVID et ses nombreux variants, se sont invités chez nous. La santé publique veille à la protection des Nord-Côtières et Nord-Côtiers en maintenant en place des campagnes de vaccination. Nous pouvons constater le faible taux de participation à ces campagnes. En ce sens, je vous invite, autant l'ensemble des membres du conseil d'administration que les membres du personnel, à appuyer la santé publique dans cette démarche et d'en faire la promotion.

Le 19 octobre dernier s'est tenu au Centre des congrès de Sept-Îles le colloque « Soutien à l'autonomie des aînés », sous le thème « Pour vivre dans la dignité ». Ce colloque était principalement axé sur la présentation de la nouvelle politique de l'hébergement au Québec. Pour ce faire, différents acteurs du milieu ainsi que des personnalités ont transmis leur savoir vers un milieu d'hébergement humain et digne.

Au Cégep de Sept-Îles le 30 septembre dernier, ainsi qu'au Cégep de Baie-Comeau le 4 novembre avait lieu une activité pour l'accueil des infirmières et infirmiers diplômés hors Canada. Nous souhaitons que l'arrivée de ces cohortes favorise le recrutement et contribue également à diminuer le recours à la main-d'œuvre indépendante, considérant que durant leur parcours de formation, ces personnes pourront travailler à titre de préposées aux bénéficiaires.

Le nouveau guichet d'accès à la première ligne (GAP) est maintenant déployé sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord. Déjà on peut constater son utilisation par les usagers. Voici quelques statistiques en date d'aujourd'hui :

Statistique du guichet GAP :

2 102 : Demandes reçues

25 % : Demandes orientées vers les médecins

12 % : Demandes orientées vers les pharmacies

15 % : Demandes orientées vers autres services

16 % : Demandes réglées par l'équipe en place

Moins de 2.5 % de ces demandes sont dirigés vers l'urgence

14 % : Demande avec priorité urgente qui aurait probablement nécessité une visite à l'urgence

Statistique centrale d'appel GAP/GAMF :

3 088 : Appels reçus

00:02:23 : Temps attente moyenne file

9 % : appels abandonnés

00:02:08 : Attentes moyennes avant abandon

Pour terminer, le 4 octobre dernier ont eu lieu des élections provinciales. La reconduction du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, apporte une continuité et une stabilité dans son projet de refonte du système de santé qui est amorcé, que l'on pense au financement à l'activité, aux cibles que le ministre s'est donné ou nous a données. Ce qui est, à mon avis, gagnant, c'est que nous n'avons pas à tout recommencer, car nouveau ministre égal nouvelle vision.

7. Rapport de la présidente-directrice générale

Bonjour à tous et à toutes, madame la vice-présidente.

Avant de débiter, laissez-moi faire une mention toute spéciale et remercier M^{me} Castilloux pour m'avoir remplacé lors de la dernière séance; elle l'a fait de main de maître et ceci m'a permis de profiter de notre beau territoire et récolter un cadeau de la nature. Merci Nathalie.

Tout d'abord, je désire souligner que, du 13 au 19 novembre, c'est la semaine nationale des droits des usagers. Je vous invite à consulter le site du Regroupement provincial des Comités des Usagers ainsi que le site du CISSS de la Côte-Nord / Comités des usagers pour en savoir plus sur les droits des usagers et autres informations utiles.

Depuis le dernier conseil d'administration, beaucoup d'activités ont eu lieu au niveau régional et je tiens à souligner certaines d'entre elles :

- Le 11 octobre dernier s'est tenu le dénombrement en itinérance, activité régionale réalisée grâce à la participation de nombreux organismes et bénévoles. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées. L'itinérance, même si moins visible, frappe aussi la Côte-Nord, elle existe, elle est bien présente.
- Le CISSS de la Côte-Nord était organisateur du colloque Soutien à l'autonomie des personnes âgées. Il s'est tenu le 19 octobre, sous le thème « Vivre dans la dignité ». Des participants de partout au Québec et de plusieurs milieux ont participé. Je vous invite à aller voir les vidéos du colloque maintenant disponible sur YouTube.
- La semaine du 24 octobre était dédiée à la santé et sécurité au travail (SST). Le comité SST du CISSS de la Côte-Nord nous a gâtés avec une série de capsules toutes plus intéressantes les unes que les autres tout au long de cette semaine. Un gros merci au comité!
- Les 2 et 3 novembre se tenait également, en partenariat avec le CISSS de la Côte-Nord, l'évènement de concertation régionale pour le plan d'action régional en santé bien être des femmes. Cinquante-deux (52) participantes représentant plus de 31 organisations et provenant de plus de 10 municipalités de la région y ont participé.
- Le 3 novembre dernier, en présence du ministre Carmant et député de René-Levesque M. Montigny, nous avons procédé à l'inauguration de la nouvelle Aire ouverte à Baie-Comeau, la deuxième sur notre territoire. Un point de service Aire ouverte s'adresse à toutes les personnes âgées entre 12 à 25 ans. Ils reçoivent un accueil et des services adaptés à leurs besoins. Des professionnels, comme une infirmière ou un travailleur social, sont présents sur place pour les accueillir, les écouter et les aider à trouver des solutions. Les services offerts à Aire ouverte sont gratuits et se font dans le respect des informations personnelles.
- En novembre, la deuxième cohorte d'étudiants et étudiantes du programme d'infirmières et infirmiers diplômés hors Canada a débuté. Au final, quarante-deux (42) infirmiers/infirmières joindront notre établissement, et ce, partout sur le territoire. Nous leur souhaitons tous la bienvenue.

Maintenant, plus spécifiquement au niveau des diverses directions du CISSS de la Côte-Nord, j'aimerais souligner les efforts de notre équipe de recrutement. Avec les efforts de prêts de service de l'été dernier, onze (11) infirmières sont venues nous aider, dont 2 pour 8 mois et 4 d'entre elles sont en processus pour devenir nos employées. Bravo et bienvenue à nos nouvelles arrivées ! Les différentes mesures d'attraction mises de l'avant par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) pour les infirmières nous ont permis d'attirer dix-neuf (19) infirmières depuis juin dernier. Nous avons aussi plusieurs succès dans d'autres catégories d'emplois. Maintenant, c'est à nous de les fidéliser. Nous avons besoin de l'aide de tous, et c'est d'ailleurs en ce sens que nous sommes en travaux avec l'instance syndicale SIISNEQ depuis quelques semaines.

Également nous avons eu la chance d'accueillir plusieurs stagiaires sur notre territoire, par exemple quinze (15) stagiaires dans les domaines de l'ergothérapie, la physiothérapie, l'orthophonie et l'audiologie.

Au niveau de nos équipes jeunesse, le travail continue afin de bien se préparer pour répondre aux besoins de la clientèle pédiatrique avec l'arrivée du virus respiratoire, tout en maintenant les autres services essentiels du centre mère-enfant. Équilibre difficile lorsque nous avons de si petites équipes avec des capacités hospitalières limitées; nous sommes rapidement débordés, de là l'importance pour tous de demeurer vigilants.

La direction des ressources informationnelles continue leur avancée vers la transformation numérique, vers la modernisation de nos systèmes. Le premier comité directeur se tiendra dans les prochaines semaines et viendra établir une vision commune qui tiendra compte des besoins d'informatiser l'information clinique, de repenser la façon dont ont fait les choses en contexte de pénurie de main-d'œuvre et utiliser la technologie comme levier d'efficacité.

Les équipes du CISSS de la Côte-Nord partout sur le territoire, qu'elles soient en santé physique, au niveau psychosocial, en santé publique, de soutien, les cadres, les équipes médicales et autres, travaillent toutes extrêmement fort pour assurer des soins et des services de qualité. Leur dévouement et leur professionnalisme m'impressionnent depuis mon tout premier jour. À vous tous, je dis merci !

8. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

9. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

| | |
|--|--|
| M ^{me} Mélanie Dupont, présidente de la Chambre de commerce de Port-Cartier | <i>Pourquoi les travailleurs de la santé sont encore en télétravail lorsque le premier ministre, François Legault, a appelé les gens à retourner au bureau en février dernier?</i> |
| M. Bernard Gauthier, commissaire industriel et directeur général de Développement économique de Port-Cartier | <i>Pourquoi la grande majorité des postes disponibles sont ouverts pour les installations de Baie-Comeau, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre? Port-Cartier manque d'effectifs également.</i> |
| M. Daniel Camiré, Ville de Port-Cartier | <i>Serait-il possible d'avoir une rencontre en présentiel avec les organismes socio-économiques, la Direction générale et la présidence dans les plus brefs délais?</i> |
| M ^{me} Maude Fréchette, représentante nationale pour l'APTS Côte-Nord | <i>En regard des témoignages donnés séance tenante par deux éducatrices du Pavillon Richelieu, une demande est faite aux membres du conseil d'administration par M^{me} Fréchette pour reconnaître le tort qui a été causé aux 6 employés suspendus, ainsi qu'un engagement du conseil d'administration pour l'ouverture d'une enquête indépendante au Pavillon Richelieu.</i> |

10. Agenda de consentement

10.1. Affaires médicales

10.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2022-11-167

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Gabrielle Picard, omnipraticienne, numéro de permis 03728, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles avec les privilèges suivants :

Médecine générale, incluant :

- Urgence, incluant consultations à l'urgence, urgence mineure et urgence majeure, soins intensifs, clinique médicale de relance et de suivi d'urgence;
- Hospitalisation, incluant hospitalisation en médecine générale, hospitalisation en pédiatrie, hospitalisation aux soins intensifs;
- Gériatrie/UCDG;
- Médecine ambulatoire incluant médecine de jour, SAM et cliniques externes.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-95);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Gabrielle Picard, omnipraticienne, numéro de permis 03728;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 16 novembre 2022 au 30 juin 2024:

Médecine générale, incluant :

- Urgence, incluant consultations à l'urgence, urgence mineure et urgence majeure, soins intensifs, clinique médicale de relance et de suivi d'urgence;
- Hospitalisation, incluant hospitalisation en médecine générale, hospitalisation en pédiatrie, hospitalisation aux soins intensifs;
- Gériatrie/UCDG;
- Médecine ambulatoire incluant médecine de jour, SAM et cliniques externes.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une copie de ses diplômes d'études supérieures;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-11-168

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Sabrina Dallaire, omnipraticienne, numéro de permis 03908, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles avec les privilèges suivants :

Médecine générale, incluant :

- Urgence, incluant consultations à l'urgence, urgence mineure et urgence majeure, soins intensifs, clinique médicale de relance et de suivi d'urgence;

- Hospitalisation, incluant hospitalisation en médecine générale, hospitalisation en pédiatrie, hospitalisation aux soins intensifs;
- Gériatrie/UCDG;
- Médecine ambulatoire incluant médecine de jour, SAM et cliniques externes.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-96);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Sabrina Dallaire, omnipraticienne, numéro de permis 03908;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 16 novembre 2022 au 30 juin 2024:
 - Médecine générale, incluant :
 - Urgence, incluant consultations à l'urgence, urgence mineure et urgence majeure, soins intensifs, clinique médicale de relance et de suivi d'urgence;
 - Hospitalisation, incluant hospitalisation en médecine générale, hospitalisation en pédiatrie, hospitalisation aux soins intensifs;
 - Gériatrie/UCDG;
 - Médecine ambulatoire incluant médecine de jour, SAM et cliniques externes.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une troisième lettre de recommandation;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une copie de ses diplômes d'études supérieures;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2. Changement de statut

Résolution 2022-11-169

Attendu la demande formulée par le D^r Alex Caron-Goudreau, dentiste, numéro de permis 12818, membre actif, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé, avec des privilèges en « médecine dentaire, incluant la garde » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-97);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut du D^r Alex Caron-Goudreau, dentiste, numéro de permis 12818, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 12 janvier 2023;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine dentaire, incluant la garde » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **Que** ce changement de statut soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3. Nominations – Membres associés

Résolution 2022-11-170

Attendu la demande de nomination du D^r Jason Lachapelle, omnipraticien, numéro de permis 03473, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour l'installation de Schefferville avec les privilèges qui suivent :

Médecine générale, incluant :

- Urgence;
- Dispensaires;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le directeur médical.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-101);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Jason Lachapelle, omnipraticien, numéro de permis 03473;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Schefferville;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants du 16 novembre 2022 au 30 juin 2024 :

Médecine générale, incluant :

- Urgence;
- Dispensaires;
- Participation à la garde et toutes activités du département déterminée par le directeur médical.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-11-171

Attendu la demande de nomination du D^r Vincent Castonguay, hémato-oncologue, numéro de permis 11758, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Hémato-oncologie, incluant :

- Consultations et suivis de patients;
- Oncologie;
- Supervision du laboratoire en hémato-oncologie;
- Procédures techniques relatives à l'hémato-oncologie.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-99);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Vincent Castonguay, hémato-oncologue, numéro de permis 11758;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants du 16 novembre 2022 au 30 juin 2024 :

Hémato-oncologie, incluant :

- Consultations et suivis de patients;
- Oncologie;
- Supervision du laboratoire en hémato-oncologie;
- Procédures techniques relatives à l'hémato-oncologie.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une deuxième lettre de recommandation;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-11-172

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Alexandra Desnoyers, oncologue, numéro de permis 20410, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Oncologie, incluant :

- Consultations et suivis de patients;
- Oncologie;
- Supervision du laboratoire en oncologie;
- Procédures techniques relatives à l'oncologie.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-100);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Alexandra Desnoyers, oncologue, numéro de permis 20410;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants du 16 novembre 2022 au 30 juin 2024 :
Oncologie, incluant :
 - Consultations et suivis de patients;
 - Oncologie;
 - Supervision du laboratoire en oncologie;
 - Procédures techniques relatives à l'oncologie.
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'une deuxième lettre de recommandation;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-11-173

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Valérie Gaudreault, cardiologue, numéro de permis 09623, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles avec les privilèges qui suivent :

Cardiologie, incluant :

- Consultations à l'urgence, en hospitalisation soins intensifs et clinique externe;
- Échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne;
- Interprétation d'ECG, Holter et MAPA;
- Épreuve d'effort (tapis roulant);
- Stimulateur / défibrillateur cardiaque.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-98);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Valérie Gaudreault, cardiologue, numéro de permis 09623;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice suivants du 16 novembre 2022 au 30 juin 2024 :
Cardiologie, incluant :
 - Consultations à l'urgence, en hospitalisation soins intensifs et clinique externe;
 - Échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne;
 - Interprétation d'ECG, Holter et MAPA;
 - Épreuve d'effort (tapis roulant);
 - Stimulateur / défibrillateur cardiaque.

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

10.1.4. Renouvellement de privilèges

Résolution 2022-11-174

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 1^{er} novembre 2022;

Attendu la recommandation du supérieur clinique immédiat (chef, chef adjoint de département ou cogestionnaire médical) concerné;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-102);

Il est proposé et appuyé :

- **De** procéder au renouvellement de privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens mentionnés dans le tableau ci-joint (annexe 1), selon les informations et conditions inscrites pour chacun;
- **Que** ce renouvellement soit valide pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.1.5. Démissions

Résolution 2022-11-175

Attendu la démission du D^r Timothé Beudet, omnipraticien et membre actif à l'installation de la Minganie, par lettre reçue le 12 septembre 2022 et annonçant sa démission effective le 1^{er} janvier 2023;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-90);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Timothé Beudet, omnipraticien, numéro de permis 18239, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-11-176

Attendu la démission de la D^{re} Ève Fournelle, chirurgienne orthopédiste et membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 2 novembre 2022 et annonçant sa démission effective le 16 janvier 2023;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-104);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Ève Fournelle, chirurgienne orthopédiste, numéro de permis 15291, à compter du 16 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

Attendu le départ à la retraite de la D^{re} Martine Simard, obstétricienne-gynécologue et membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 5 octobre 2022 et annonçant son départ à la retraite effectif le 16 décembre 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite de la D^{re} Martine Simard, obstétricienne-gynécologue, numéro de permis 88254, à compter du 16 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.2. Régime d'emprunt spécifique - Projet autofinancé économies d'énergie

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer deux projets autofinancés, d'un montant n'excédant pas 5 257 843 \$, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables pour les projets autofinancés par des économies d'énergie (numéro de référence ministérielle 2500-01-09-23-002);

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts spécifique, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Attendu que l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux doit être obtenue pour instituer ce régime d'emprunts spécifique;

Il est proposé et appuyé :

1. **QUE**, sous réserve de l'obtention de l'autorisation requise du ministre de la Santé et des Services sociaux, soit institué, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 257 843 \$, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables pour les projets autofinancés par des économies d'énergie (numéro de référence ministérielle 2500-01-09-23-002) (les « Projets »);
2. **QU'**aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur;
3. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts à long terme comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu;
 - b) une convention de prêt à long terme sera conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et les emprunts seront régis par cette convention;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada;
 - d) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement; et

- e) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
4. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion applicables à chaque emprunt;
5. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la présidente-directrice générale;
 - la présidente-directrice générale adjointe;
 - le directeur des ressources financières;
- de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de prêt et tout billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
6. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts spécifique à long terme pour les fins des Projets, la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts spécifique.

Adopté à l'unanimité.

11. Dossiers en cours

11.1. COVID-19 sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, présentera essentiellement l'évolution des virus respiratoires sur la Côte-Nord.

En ce qui concerne la situation épidémiologique de la COVID-19 sur la Côte-Nord, selon les données de la dernière semaine, on constate une diminution du nombre de nouveaux cas déclarés par PCR. La proportion des tests positifs est passée de 9 % à 6 %, et on constate également une diminution des nouvelles hospitalisations. Docteur Fachehoun présente un graphique en lien avec la surveillance des eaux usées à Sept-Îles, qui démontre un pic et ensuite une diminution dans la dernière semaine.

Pour ce qui est des autres virus respiratoires, principalement l'influenza et le syncytial, dans la dernière semaine sur la Côte-Nord, aucun de ces deux virus n'a été détecté. Toutefois, cela ne signifie pas que ces virus ne circulent pas, mais simplement que l'on n'a pas pu le détecter dans les tests. Une vigie se poursuit à ce niveau.

Au Québec, la saison grippale est déjà débutée de façon précoce. Les données démontrent un taux de productivité des tests d'influenza autour de 7,4 %, avec une prédominance de l'influenza A. Si l'on compare à l'an dernier, où la saison grippale est arrivée tardivement vers mars-avril, la précocité de celle-ci cette année ajoute une pression sur le système, puisque plusieurs virus circulent en même temps.

Pour ce qui est de la vaccination COVID, environ 49 % des 60 ans et plus au Québec ont reçu une dose dans les cinq derniers mois. La Côte-Nord se situe à 53 %. Les équipes travaillent pour augmenter la couverture vaccinale, mais il ne faut pas oublier que les gens atteints de la COVID-19 il y a moins de 3 mois ne pouvaient recevoir le vaccin bivalent. Chez les 18-59 ans, la couverture est sous-optimale avec un taux autour de 12 %. C'est un enjeu de perception du risque. Un travail sera fait pour augmenter cette couverture.

Pour la vaccination de l'influenza sur la Côte-Nord en novembre, la couverture des 75 ans et plus est autour de 55 %, mais quand on regarde les 60-74 ans, cette couverture se situe autour de 28 %. Il y a des variations entre les différents territoires et les CLSC, mais la Direction de santé publique tente d'ajuster en travaillant avec les équipes sur le terrain. Dans les CHSLD, la couverture se situe autour de 80 %, ce qui est très bien. En ce qui a trait aux résidences pour personnes âgées (RPA), on se retrouve autour de 74 %. Pour les usagers de la Côte-Nord aux prises avec une maladie chronique, la couverture se situe autour de 26 %, comparé à 10 % au niveau provincial.

La prochaine étape pour le CISSS de la Côte-Nord, dans le contexte où un minimum de 3 virus circule, est d'organiser une campagne régionale afin de créer des environnements permettant d'éviter la transmission du virus et ainsi préserver la capacité du système de soin. Si le taux d'hospitalisation des enfants augmente sur la Côte-Nord comme on peut le voir dans les grandes villes, cette situation risque d'être difficile pour nous, car elle peut générer du délestage. Cette campagne régionale va donc guider les parents de jeunes enfants pour réduire leurs contacts, se faire vacciner et porter un masque. Une réflexion sera aussi faite sur un moyen efficace pour permettre aux gens d'avoir accès facilement aux masques et au lavage de mains adéquat dans les endroits publics achalandés (épiceries, salles de spectacles, etc.). Des relances téléphoniques systématiques seront faites par les équipes de la santé publique, autant pour la couverture de la vaccination COVID qu'influenza.

En résumé, même si on a actuellement que de la circulation du virus de la COVID sur la Côte-Nord, il faut demeurer vigilant, car il y a souvent un décalage de 1 à 2 semaines par rapport au reste de la province. Il se peut donc que la situation évolue au cours des deux prochaines semaines.

11.2. Caducité de l'achat du 15, rue Beaudoin à Blanc-Sablon par Corélo

Résolution 2022-11-179

Attendu qu'une inspection a été réalisée par l'entreprise Structural inc. avant de procéder à l'achat;

Attendu que l'inspection a proposé des vices de construction importants;

Il est proposé et appuyé :

- **De ne pas autoriser** l'achat de la maison située au 15, rue Beaudoin à Blanc-Sablon par Corélo, laquelle transaction avait été autorisée par la résolution 2022-09-157 lors de la séance publique du conseil d'administration du 21 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

12. Nouveaux dossiers

12.1. Politique G1-252-023 Transport des usagers (mise à jour)

Résolution 2022-11-180

Attendu que la révision de la politique en cours s'appuie sur la circulaire ministérielle révisée en 2021(2021-014);

Attendu qu'un comité de travail multidirection a participé aux travaux de mise à jour;

Attendu l'adoption de la nouvelle politique par le comité de direction (CODIR) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la recommandation des comités professionnels de l'établissement (conseil des infirmières et infirmiers, conseil multidisciplinaire et conseil des médecins, dentistes et pharmaciens);

Attendu la consultation auprès du comité régional des usagers (CUCI), d'un comité représentant des usagers du territoire de la Basse-Côte-Nord, d'un usager partenaire et de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique de transport des usagers du Centre intégré de santé et services sociaux de la Côte-Nord G1-252-023 révisée et d'assurer le suivi des changements requis par cette nouvelle version.

Adopté à l'unanimité.

12.2. Politique d'application des disparités régionales et des logements

Résolution 2022-11-181

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit se doter d'une politique d'application des disparités régionales et des logements uniforme et équitable pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la nouvelle politique répond aux obligations du CISSS quant au respect des conventions collectives, aux ententes MSSSEP1-Grand Nord, MSSSEP32-Nunavik et aux règlements et conditions de travail applicables aux cadres;

Attendu que la nouvelle politique répond aux nouvelles réalités en évolution et supporte les démarches du CISSS en recrutement;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique d'application des disparités régionales et des logements du CISSS de la Côte-Nord telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

12.3. Processus de renouvellement des membres du conseil d'administration par le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a lancé, au début de l'automne, le processus de renouvellement des membres du conseil d'administration. À la suite de ce processus, tous les sièges désignés ont été comblés.

En ce qui a trait aux membres nommés, le contrat actuel de la présidente-directrice générale est valide jusqu'au 21 juin 2025. Pour le représentant du milieu de l'enseignement, une personne est nommée par le ministre à partir d'une liste de noms fournie par les organismes représentatifs du milieu de l'enseignement. La consultation pour ce siège a débuté en août et se poursuivra jusqu'au 2 décembre. La personne nommée par le MSSS recevra sa lettre de nomination en mai-juin 2023.

De plus, le Ministère a lancé, au début du mois d'octobre, un appel de candidatures général auprès de la population nord-côtière pour les neuf profils de compétence, d'expertise et d'expérience suivants à titre de membres indépendants : compétence en gouvernance et éthique, compétence en gestion des risques, finances et comptabilité, compétence en ressources immobilières, informationnelles et humaines, compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité, expertise en protection de la jeunesse, expertise en réadaptation, expertise en santé mentale et expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux.

Afin de procéder à la nomination des membres indépendants des conseils d'administration, le ministre constitue un ou plusieurs comités d'experts en gouvernance chargés de lui faire des recommandations (deux candidatures par profil), notamment en ce qui concerne les candidats à considérer et la correspondance de leur profil.

Lors des nominations, le ministre doit s'assurer de la représentativité des différentes parties du territoire desservi par l'établissement ainsi que de la composition socioculturelle, ethnoculturelle, linguistique ou démographique de l'ensemble des usagers que l'établissement dessert et que le conseil d'administration soit constitué en parts égales de femmes et d'hommes.

12.4. 39e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Candidatures

Résolution 2022-11-182

Attendu le dépôt des deux candidatures suivantes à la 39e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- *Le bureau de partenariat et de l'expérience usager*, dans le domaine « Soutien expert à l'amélioration des soins et des services »;
- *La clinique interdisciplinaire gériatrique de Baie-Comeau*, dans le domaine « Accessibilité aux soins et aux services »;

Attendu que le jury d'établissement s'est réuni le 10 novembre dernier afin d'examiner les dossiers de candidature déposés et qu'il confirme qu'ils répondent aux règles d'admission;

Il est proposé et appuyé :

- **De présenter** les projets intitulés *Le bureau de partenariat et de l'expérience usager* et *La clinique interdisciplinaire bariatrique de Baie-Comeau* à la 39^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

12.5. Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Mise à jour

Résolution 2022-11-183

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'acceptation de la mise à jour du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens par l'assemblée générale des membres le 19 octobre 2022 (résolution AG-CMDP-2022-3);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption de la mise à jour du règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Adopté à l'unanimité.

12.6. Achat par Corélo – 13, rue Premier-Lac, Blanc-Sablon

Résolution 2022-11-184

Attendu les obligations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord en termes de rigueur budgétaire et considérant que la location hôtelière en continu n'est pas une façon de faire économique et créant de la valeur pour notre organisation;

Attendu nos obligations nordiques envers nos employés non-résidents et la main-d'œuvre indépendante;

Attendu que le CISSS souhaite que le nécessaire soit fait afin de respecter ses engagements, retenir les ressources recrutées et assurer sa crédibilité;

Attendu que les marchés actuels sont hostiles à Blanc-Sablon avec une quasi-absence commerciale, locative et résidentielle d'offres habitation/hébergement sur le marché;

Attendu que les temps de traitement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne permettent pas de faire des acquisitions de nature résidentielle dans des marchés hostiles;

Attendu que la valeur est raisonnable (en cohérence avec la valeur marchande), selon nos évaluations du marché réalisées au printemps 2022;

Attendu qu'une inspection a été réalisée le 12 octobre 2022 par des professionnels;

Attendu la résolution de Corélo;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** cette transaction par Corélo;
- **D'autoriser** Corélo à signer tous les documents permettant l'acquisition de la propriété du 13, rue du Premier-Lac à Blanc-Sablon;
- **D'autoriser** le CISSS de la Côte-Nord à louer cette résidence à Corélo par la suite pour amortir cette dépense sur une échéance de quinze ans.

Adopté à l'unanimité.

13. Rapports des comités

13.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 10 novembre 2022, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Politique de transport des usagers – Mise à jour;
- Politique d'application des disparités régionales et des logements;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 21 septembre 2022;
- Évaluation annuelle du conseil d'administration;
- Plan stratégique 2022-2026 du CISSS de la Côte-Nord.

13.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 8 novembre 2022. La présidente du comité ressources humaines, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Programme de relève des cadres;
- Opération main-d'œuvre.

13.3. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 2 et le 9 novembre 2022, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 8 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 15 septembre 2022, 4 recommandations ont été complétées le 9 novembre 2022 et 72 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Suivi – Sondage à domicile;
 - Comité de gestion des risques;
 - Coroner 2022-2023 – Comité de l'évaluation de l'acte médical;
 - Incident – retraitement des uroscopes.

13.4. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 15 novembre 2022. Le président du comité de vérification, monsieur Michaël Lavigne, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Suivi du dossier Financement à l'activité en chirurgie;
- Suivi de la situation financière.

13.4.1. Rapport financier trimestriel au 10 septembre 2022

Résolution 2022-11-185

Attendu les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

Attendu que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

Attendu que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

Attendu la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 06, se terminant le 10 septembre 2022, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 70 033 697 \$;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

13.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier profite de l'occasion pour souhaiter une bonne semaine des droits des usagers et rappelle qu'il est toujours possible de joindre le comité des usagers. Un seul sujet sera présenté, soit le sondage du soutien à domicile. Madame Nathalie Ebnoether, chargée du projet et présidente de la firme Médaillon Groupe conseils, présentera une synthèse du rapport découlant du sondage.

13.5.1. Synthèse – Rapport du sondage au soutien à domicile (SAD)

Madame Nathalie Ebnoether présente un document résumant les constats généraux de l'étude sur la satisfaction des services de soutien à domicile, ainsi que les recommandations en découlant. Elle informe également de la méthodologie employée, du nombre de répondants et de l'échantillonnage.

14. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

15. Période de questions du public (15 minutes)

Aucune question n'est posée.

16. Clôture de la séance

Résolution 2022-11-186

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 16 novembre 2022 à 18 h 42.

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de privilèges

| Nom | N° Permis | Spécialité | Installation principale de pratique | Installation(s) secondaire(s) de pratique | Statut | Privilèges | Conditions |
|----------------------------------|-----------|--------------------|--|---|----------------|--|---|
| Dr Olivier Roy | 00546 | Médecin de famille | Les Escoumins | Forestville | Membre actif | Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de patients; Urgence; Hospitalisation; CHSLD et soins à domicile; Participation à la garde et toutes activités du département déterminée par le gestionnaire médical. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission du formulaire de renouvellement de privilèges dûment signé;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission d'un relevé de formation continue;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant son renouvellement de privilèges à titre de membre actif;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).</p> |
| Dr ^e Isabelle Gingras | 06391 | Psychiatre | Sept-Îles | Non applicable | Membre actif | Psychiatrie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> Sismothérapie (TEC); Clinique externe; Hospitalisation de courte durée; Psychiatrie légale adulte; Pédopsychiatrie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> Hospitalisation de courte durée; Couverture de la garde en psychiatrie adulte; Couverture de la garde en pédopsychiatrie. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |
| Dr ^e Cynthia Fournier | 19820 | Dentiste | Sept-Îles | Port-Cartier et Minganie | Membre associé | Médecine dentaire en CHSLD. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission d'un relevé de formation continue;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).</p> |
| Dr ^e Gabriella Albert | 08379 | Radiologiste | Toutes les installations de la Côte-Nord | Non applicable | Membre conseil | TAFD – Projet dépistage cancer pulmonaire. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission du formulaire de renouvellement de privilèges dûment signé;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission d'un relevé de formation continue;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |

| Nom | N° Permis | Spécialité | Installation principale de pratique | Installation(s) secondaire(s) de pratique | Statut | Privilèges | Conditions |
|---------------------------------------|-----------|------------------|--|---|----------------|---|---|
| D ^{re} Christine Boudreau | 16511 | Radiologiste | Toutes les installations de la Côte-Nord | Non applicable | Membre conseil | TAFD – Projet dépistage cancer pulmonaire. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission du formulaire de renouvellement de privilèges dûment signé;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission d'un relevé de formation continue;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |
| D ^{re} Luce Cantin | 07475 | Radiologiste | Toutes les installations de la Côte-Nord | Non applicable | Membre conseil | TAFD – Projet dépistage cancer pulmonaire. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission d'un relevé de formation continue;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |
| D ^{re} Marie-Hélène Lévesque | 15027 | Radiologiste | Toutes les installations de la Côte-Nord | Non applicable | Membre conseil | TAFD – Projet dépistage cancer pulmonaire. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |
| D ^{re} Vanessa Tremblay | 08287 | Interniste | Baie-Comeau | Non applicable | Membre associé | <p>Médecine interne, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique; ▪ Procédures techniques; ▪ Épreuve d'effort (tapis roulant); ▪ Interprétation d'ECG, Holter et MAPA. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |
| D ^{re} Vanessa Brunet | 18615 | Hémato-oncologue | Baie-Comeau | Non applicable | Membre associé | <p>Hémato-oncologie, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations et suivis de patients; ▪ Oncologie; ▪ Supervision du laboratoire en hémato-oncologie; ▪ Procédures techniques relatives à l'hémato-oncologie. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |

| Nom | N° Permis | Spécialité | Installation principale de pratique | Installation(s) secondaire(s) de pratique | Statut | Privilèges | Conditions |
|--------------------------------------|-----------|-------------------------------|--|---|----------------|---|---|
| D ^{re} Andrée Ann Pelletier | 20278 | Microbiologiste-infectiologue | Toutes les installations de la Côte-Nord | Non applicable | Membre associé | Microbiologie-infectiologie en santé publique; Microbiologie-infectiologie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision du laboratoire (microbiologie); ▪ Prévention des infections. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission du formulaire de renouvellement de privilèges dûment signé;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel à la transmission d'un relevé de formation continue;</p> <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |
| D ^r Benoit Thériault | 00559 | Urologue | Baie-Comeau | Non applicable | Membre associé | Urologie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bloc opératoire; ▪ Hospitalisation en courte durée et soins intensifs; ▪ Clinique externe; ▪ Endoscopie. | <p>Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).</p> |